



# RURANOT

*Notaires de vos terres*

## **DOSSIER DE PRESSE**

**Conférence de presse du**

**26 septembre 2019**

## POURQUOI AVOIR CREE



Le droit rural est une discipline juridique « à la croisée des chemins », relevant tant du droit privé que du droit public, et en permanence « sous influence » (locale, régionale, européenne, voire internationale). Longtemps limité à l'exploitation du sol par l'homme et qualifié de droit agraire, le droit rural est devenu celui de l'activité agricole et de l'espace rural, et a naturellement intégré diverses problématiques : sociales, environnementales, urbanistiques ...

### ***Le droit rural, parent pauvre de la formation initiale des notaires***

Pour autant, il reste le parent pauvre de la formation universitaire en général, et de celle des notaires en particulier. Or s'il est un acteur au plus près des territoires, des hommes qui les peuplent c'est bien le notaire, juriste de proximité et en contact direct et permanent avec le monde rural et ses acteurs, au premier des rangs desquels figurent l'exploitant agricole. A souligner aussi que de plus en plus l'exploitant agricole ne se contente plus de produire, il transforme et/ou commercialise, il se diversifie pour entretenir l'espace.

Tout ceci rend le droit rural complexe, technique et du coup, ne laisse pas de place à l'amateurisme, à l'approximation.

### ***Des praticiens du droit rural identifiés***

C'est pourquoi, à travers un groupement d'intérêt économique (GIE), certains notaires passionnés par la matière et la pratiquant au quotidien ont décidé de se regrouper pour faire valoir leurs connaissances, leur expertise au service du monde rural, tant agricole que forestier ou environnemental.

### ***Nos compétences***

La gestion du bien rural (terre, vigne, forêt ..) est un acte important, qui souvent engage pour de nombreuses années. Que ce soit pour mettre en location les biens ruraux, pour constituer ou modifier une société d'exploitation ou une société foncière, vendre ou acheter, transmettre du vivant ou à cause de mort, la situation mérite une réflexion approfondie, un choix en connaissance de cause et une rédaction appropriée.

Dans ces conditions, les notaires membres du GIE sont naturellement aux côtés des acteurs du monde agricole, viticole et forestier pour les accompagner dans leurs projets, les guider dans leurs choix en fonction de leurs objectifs et de leur situation personnelle. En professionnel aguerri, ils seront avoir une vision globale et non partisane du dossier, permettant d'aboutir à une solution sur-mesure, répondant au mieux aux attentes des clients.

### ***Sécurité juridique***

Rédacteur d'acte impartial, le notaire membre du GIE accompagne ses clients pour résoudre, à ses côtés, toutes ses problématiques juridiques, fiscales et patrimoniales. Ses clients bénéficient de la sécurité juridique attachée aux actes reçus par un notaire et ils ont la garantie de retrouver en toutes circonstances

les actes reçus par un notaire. La loi oblige chaque notaire, officier public et ministériel, à conserver les actes qu'il reçoit pendant 75 ans (100 ans si l'acte concerne un mineur). Passé ce délai, les actes des notaires sont versés aux archives départementales.

Les actes reçus par un notaire ont force de loi entre les parties qui l'ont signé. Par les vérifications qu'il effectue lors de l'instruction du dossier, le notaire rend les éléments qu'il a vérifiés et constatés incontestables.

## NOS OFFRES DE SERVICES

Le GIE propose ses services tant en vers les futurs agriculteurs, les chefs d'exploitation, les dirigeants de sociétés agricoles, viticoles ou forestières, que vers les juristes qui ne sont pas dans le milieu notarial ou encore vers les notaires qui ne sont pas membres du GIE.

### ***Services envers les agriculteurs, viticulteurs ou sylviculteurs***

Tout chef d'exploitation, dirigeant de société agricole, viticole ou forestière, installé, en cours d'installation ou en devenir, peut consulter directement un notaire membre du GIE sur toute question juridique ou fiscale le concernant. Il trouvera la liste et les coordonnées du notaire membre du GIE le plus proche de chez lui sur la carte interactive de notre site [www.ruranot.fr](http://www.ruranot.fr).

### ***Services pour les juristes autre que notaire***

Les juristes qui travaillent pour le monde agricole, viticole ou forestier peuvent se trouver confronter à des problématiques pour lesquelles ils souhaitent avoir une confirmation de leur analyse ou un avis extérieur au dossier. Ils peuvent alors soumettre leur question à un notaire membre de RURANOT. S'adresser à un membre de RURANOT leur permet d'avoir la certitude que leur interlocuteur dispose de connaissances et de compétences en droit rural, en droit forestier, et en droit de l'environnement.

Ils peuvent également s'adresser à RURANOT pour soumettre des dossiers plus complexes exigeant une analyse approfondie de la situation, sans pour autant que le dossier nécessite la rédaction d'actes notariés. S'adresser à RURANOT pour une consultation juridique et/ou fiscale permet de bénéficier de l'expertise du notariat et d'un groupement en matière rurale, fiscale, familiale et patrimoniale.

### ***Service envers les notaires non membre du GIE***

Un agriculteur, un viticulteur ou un sylviculteur peut se trouver éloigné d'un notaire membre de RURANOT, tout en voulant bénéficier de l'expertise des membres du GIE. Son notaire aura alors la possibilité de se rapprocher d'un membre de RURANOT et une convention de collaboration pourra être conclue entre le notaire du client et le notaire membre de RURANOT.

Un notaire peut également faire appel aux services de RURANOT s'il se voit confier un dossier de droit rural complexe, pour lequel il souhaite s'adosser les compétences d'un notaire expert du droit rural. RURANOT propose plusieurs types de convention de collaboration, dans le cadre des règles déontologiques du notariat.

### ***Qu'est-ce qu'un notaire ?***

Un notaire est un juriste investi d'une mission d'autorité publique qui prépare des contrats sous la forme authentique pour le compte de ses clients. Nommé par le Ministre de la Justice, il exerce ses fonctions dans un cadre libéral. Pour l'exécution de sa mission, l'Etat lui délègue une parcelle de l'autorité publique : il assure le service public de l'authenticité. Cela signifie qu'il possède de véritables prérogatives de puissance publique. Le notaire est rémunéré par ses clients (et non par les contribuables) selon un tarif fixé par l'Etat pour les services qu'il rend.

## L'EQUIPE DES FONDATEURS

### **Maître Christophe GOURGUES, notaire à SAINT-PIERRE-DU-MONT (40), président**

Après avoir été nommé notaire en 2008 à MAULEON-LICHARRE (64), il est notaire à SAINT-PIERRE-DU-MONT depuis 2017. Il a été membre du bureau de l'Assemblée de liaison des Notaires de France de 2012 à 2016. Depuis 2017, il est membre de l'Institut Notarial de l'Espace Rural et de l'Environnement (INERE). Il est chargé d'enseignement à l'Université de PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR où il enseigne le droit rural aux futurs notaires. Il coanime également différentes formations de droit rural dans le cadre de la formation continue des notaires.

Son office a obtenu les labels Notaire Juriste d'Entreprises (NJE) et Notaire Conseil du Monde Rural (NCRM) délivrés par le Conseil Supérieur du Notariat.

### **Maître Charlotte ACIN, notaire à POITIERS (86), vice-présidente et secrétaire**

Nommée notaire à POITIERS (86) au sein de l'OFFICE 21 – NOTAIRES ASSOCIES depuis 2018, en charge du pôle DROIT AGRICOLE ET VITICOLE.

Membre de l'Institut Notarial de l'Espace Rural et de l'Environnement (INERE) depuis 2019.

Son office a obtenu le label Notaire Conseil du Monde Rural (NCRM) délivré par le Conseil Supérieur du Notariat.

### **Maître Arnaud TARAN, notaire à AUCH (32), vice-président**

Nommé notaire associé à AUCH (32) en 2005. Il est membre de l'Institut Notarial de l'Espace Rural et de l'Environnement (INERE) depuis 2010 et vice-président depuis 2019.

Aujourd'hui notaire associé au sein d'un office regroupant les Etudes de VIC-FEZENSAC (32) et d'AUCH (32).

Son office a obtenu le label Notaire Conseil du Monde Rural (NCRM) délivré par le Conseil Supérieur du Notariat.

**Maître Jean-Christophe HOCHÉ, notaire à VILLIÉ-MORGON (69),  
administrateur**

Petit fils d'agriculteurs

Président Honoraire de la Chambre des Notaires du Rhône

Président de l'Institut Notarial de l'Espace Rural et de l'Environnement et membre de l'Institut  
d'Etudes Juridiques au Conseil Supérieur du Notariat

Chargé d'enseignement au Master 2 de droit rural de MACON

**Denis ROCHARD, conseiller scientifique du GIE,**

Maître de conférence HDR à l'Université de Poitiers depuis l'an 2000, il y dirige le Master 2

Droit de l'activité agricole et de l'espace rural, ainsi que le Diplôme supérieur du notariat.

Logiquement, ses enseignements, recherches et publications portent sur le statut juridique de  
l'entreprise agricole, sa situation environnementale ou encore la qualité de ses productions.

Membre et conseiller scientifique de l'Institut notarial de l'espace rural et de l'environnement  
(INERE) depuis 2009, il assure différentes formations pour les notaires et collaborateurs,  
partout en France.

Depuis 2017, il dirige également un pôle « droit rural » au sein d'un Office notarial de Poitiers.



## NOS MEMBRES



<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Code Postal</b>	<b>Ville</b>	<b>Mail</b>
ROCHARD	Denis	Conseiller scientifique			
ACIN	Charlotte	21 Bis Rue de Chaumont	86000	POITIERS	<a href="mailto:charlotte.acin.86001@notaires.fr">charlotte.acin.86001@notaires.fr</a>
GOURGUES	Christophe	95 rue Antoine Becquerel	40280	SAINT PIERRE DU MONT	<a href="mailto:christophe.gourgues@notaires.fr">christophe.gourgues@notaires.fr</a>
HOCHÉ	Jean-Christophe	282 boulevard du Parc	69910	VILLIE MORGON	<a href="mailto:jean-christophe.hoche@notaires.fr">jean-christophe.hoche@notaires.fr</a>
PIERRET	Christophe	15 rue Clovis BP 80484	51067	REIMS CEDEX	<a href="mailto:christophe.pierret@notaires.fr">christophe.pierret@notaires.fr</a>
RISPAL	Etienne	Chemin Roumane	84390	SAULT	<a href="mailto:etienne.rispal@notaires.fr">etienne.rispal@notaires.fr</a>
ROBERT	Carole	10-12 Place Saint Martin BP 71	41102	VENDÔME	<a href="mailto:carole.robert@notaires.fr">carole.robert@notaires.fr</a>
ROUHETTE	Philippe	Rue Jean Jaurès BP 3	73330	LE PONT DE BEAUVOISIN	<a href="mailto:philippe.rouhette@notaires.fr">philippe.rouhette@notaires.fr</a>
ROUX	Jean-Philippe	55 avenue de Melgueil	34280	LA GRANDE MOTTE	<a href="mailto:roux-benefice@notaires.fr">roux-benefice@notaires.fr</a>
TARAN	Arnaud	87 boulevard Sadi Carnot	32000	AUCH	<a href="mailto:taran@notaires.fr">taran@notaires.fr</a>
TERRAS	Fabien	Quartier La Bouide	83570	COTIGNAC	<a href="mailto:fabien.terras@notaires.fr">fabien.terras@notaires.fr</a>

[www.ruranot.fr](http://www.ruranot.fr)

[contact@ruranot.fr](mailto:contact@ruranot.fr)